

Le 7 juin 2013

Communiqué

Furosémide TEVA 40 mg, comprimé sécable : rappel de 2 lots de médicaments Vente bloquée dans toutes les pharmacies dès ce soir

A la suite d'un problème de conditionnement de boîtes de Furosémide TEVA 40 mg, médicament diurétique, certains comprimés ont pu être remplacés par des comprimés d'un somnifère (zopiclone également appelé Imovane). La décision de rappel des 2 lots par l'ANSM est consécutive à ce problème de conditionnement. Il s'agit des lots Y175 (date d'expiration : 08/2015) et Y176 (date d'expiration : 08/2015), 95 000 boîtes par lots. Leur vente a été bloquée dès ce soir en collaboration avec le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens (CNOP).

Les patients traités par du furosémide TEVA 40 mg (spécialité générique du Lasilix) doivent cesser de prendre ce médicament dès maintenant. Ils doivent rapporter leurs boîtes dès le samedi 8 juin à leur pharmacien qui leur remettra une nouvelle boîte de traitement.

Vous pouvez dès maintenant contacter le Numéro vert : 0800 51 34 11

Si vous avez un membre de votre famille, un voisin, ou un ami traité par Furosémide ou Lasilix, vous devez le contacter le plus rapidement possible afin de :

- s'assurer de son état de santé ;
- lui transmettre l'information contenue dans ce communiqué.

La zopiclone (Imovane) est un somnifère qui induit en quelques minutes une somnolence puis le sommeil. Son effet dure quelques heures, parfois un ou deux jours chez les personnes âgées ou sensibles. Il ne présente pas d'autres risques immédiats que ceux directement liés à son action somnifère.

Ces risques sont notamment :

- chutes et leurs conséquences : fractures et traumatismes ;
 - pour les conducteurs de véhicules : somnolence pouvant entraîner des accidents de la circulation.
- Pour les patients déjà traités par des somnifères ou tranquillisants, la somnolence induite sera majorée, et il existe un risque de coma.

L'arrêt du traitement par Furosémide peut entraîner une augmentation des œdèmes ou leur récurrence ou favoriser une poussée d'insuffisance cardiaque. Il est donc nécessaire que les patients concernés se rendent chez leur pharmacien dès le samedi 8 juin.

Contact presse : presse@ansm.sante.fr